



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE SEPTEMBRE 2026

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
CDS	: Centre De Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FDNB	: Forces de Défense Nationales du Burundi
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SEC	: Secrétaire Exécutif Communal
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport présente la situation des droits humains au Burundi au cours du mois de septembre 2026. Il commence par examiner le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu au cours dudit mois car c'est un préalable pour une bonne appréciation de l'évolution des droits humains au Burundi.

En deuxième lieu, il présente les violations des droits humains documentées comme suit : au moins 20 personnes tuées dont la majorité sont des cadavres retrouvés soit dans des coins cachés, soit dans des cours d'eau, 5 personnes victimes de violences basées sur le genre en général et le viol en particulier dont la majorité sont des jeunes filles et fillettes, 4 victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants et 7 personnes enlevées et/ou portées disparues. Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

En fin, le rapport met en exergue la situation carcérale dans les différentes prisons du pays en général et dans la prison de Muramvya en particulier où des détenus sont morts suite à une épidémie non identifiée. En général, cette situation reste préoccupante parce qu'elle est caractérisée par une surpopulation carcérale et une promiscuité très alarmante.

Le rapport se termine par une conclusion et des pistes de solution pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la paix et la sécurité de la population, au cours du mois de septembre 2026, sont multiples mais les principaux sont les suivants :

1- Des tensions entre les militaires rwandais et les militaires burundais sur la rivière Kanyaru en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 31 août 2026, sur la sous-colline Ngaragu de la colline et zone Kiri se trouvant en commune Kirundo, province Butanyerera, des tensions ont éclaté entre les militaires burundais et les militaires de la marine rwandaise ; ce qui a engendré des échanges de tirs d'avertissement de part et d'autre. Selon les sources locales, l'origine de cet incident serait liée à 5 membres du parti CNDD-FDD, résidant sur la colline Kiri, qui auraient franchi la limite frontalière au moment où ils étaient en train de pêcher. Les militaires de la marine rwandaise en patrouille dans cette localité auraient poursuivi ces pêcheurs dans le but de procéder à leur arrestation. Selon les mêmes sources, 2 d'entre eux ont réussi à regagner les rives de la rivière Kanyaru du côté du Burundi mais 3 autres se sont cachés dans un buisson se trouvant dans la zone tampon. Les mêmes sources ont indiqué que ces militaires de la marine rwandaise ont appelé les fuyitifs pour qu'ils sortent du buisson mais en vain. Ces militaires rwandaises ont finalement pris la décision de mettre le feu à cet endroit. Les militaires burundaises sont alors intervenus pour les repousser. Ils ont lancé des tirs d'avertissement et les marines rwandaises ont riposté. Les pêcheurs en cachette ont finalement décidé de se retirer vers leur territoire.

2- De la formation des Imbonerakure et des militaires retraités en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 3 septembre 2026, le président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a effectué une visite au centre de formation militaire des Imbonerakure et des retraités situés sur la colline Kigarika, en commune Ruyigi, province Buhumuza. Selon des sources locales, ce centre assure la formation d'une Force de Réserve et d'Appui au Développement, composante de la force nationale de défense qui assure l'encadrement des militaires retraités et des Imbonerakure sélectionnés dans tout le pays. Ce centre de formation a été implanté dans un terrain

qui était destiné au centre semencier qui servait la population de la commune Ruyigi et ses environs et aujourd'hui, il est devenu un centre de militarisation des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Selon nos sources, ce centre d'instruction a été ouvert au début de l'année 2026. Après sa création, plusieurs analystes continuent à se poser des questions : comment un pays peut créer et entretenir une milice alors que les corps de défense et de sécurité sont au complet pour assurer la sécurité et protéger les frontières du pays ?

3- Attaque d'une famille en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 3 septembre 2026 vers 23 heures, la famille d'Emmanuel Gatama, enseignant à l'ECOFO Nyakeru et résidant au village Bugendana, colline Mukoro, zone et commune Bugendana, province Gitega, a été attaquée par des personnes non identifiées. Selon le chef du ménage, les malfaiteurs sont entrés dans la parcelle et ont frappé aux portes et fenêtres de sa maison, lui demandant de sortir et menaçant de mettre le feu à la maison. Il a crié au secours, ce qui a contraint les malfaiteurs à fuir. Avant de partir, ceux-ci ont incendié la clôture de la propriété construite avec des branches d'arbres. Emmanuel a indiqué qu'il est très inquiet du fait qu'aucun responsable administratif ni policier ne s'est rendu auprès de sa famille après les faits. Il a également indiqué qu'il ne connaît aucune raison pouvant expliquer cette attaque.

4- Du trafic d'enfants en commune Rutana, province Burunga

En date du 3 septembre 2026, trois enfants ont été interpellés par la police, voulant traverser la frontière burundo-tanzanienne vers la Tanzanie. Il s'agit des prénommés Darcy, Jean Bosco et James respectivement âgés de 10 ans, 11 ans et 13 ans et tous élèves à l'ECOFO Rutana III. Ils résidaient au quartier Majambere, zone et commune Rutana, province Burunga. Selon les sources locales, leurs parents avaient remis leurs photos à la police routière de Gihofi après 2 jours sans nouvelles de leurs enfants car ils n'étaient pas rentrés à la maison. Après leur arrestation, ils ont indiqué qu'ils se rendaient en Tanzanie à la recherche d'un travail rémunéré. Selon les mêmes sources, la police n'a pas pu mettre la main sur la personne qui les conduisait car elle avait déjà pris fuite. Les 3 enfants ont été remis à leurs familles respectives.

5- Un attentat à la grenade déjoué et arrestation des présumés criminels en commune Bugendana, province Gitega

En date du 4 septembre 2026 vers 21 heures, la police a arrêté Frédéric Nibigira à son domicile situé sur la colline Kibungo, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega. Il était accusé de posséder une grenade défensive. Cette grenade a été saisie et remise au poste de police de Bugendana tandis que le propriétaire a été placé en garde à vue au cachot de ce même poste de police. Les sources locales ont indiqué que pendant son interrogatoire, Frédéric aurait déclaré que la grenade lui avait été remise par Emmanuel Nsavyumwami alias Matega, originaire de la colline Gitongo dans la même zone, colline et province, pour préparer l'assassinat de Balthazar Rufyirirana alias Forfait, commerçant enrichi par son commerce. Il a également indiqué qu'Edouard Nduwimana avait été chargé de suivre la cible de l'attentat à moto et il a également été arrêté après avoir tenté de fuir. Toutes les personnes arrêtées ont été placées dans le cachot de la commune Bugendana. L'OPJ Anne Nduwimana, chargée du dossier, a indiqué que les investigations se poursuivent pour identifier d'éventuels autres complices et/ou planificateurs.

6- Des feux de brousse ont emporté une partie du parc de la Kibira

Depuis le 5 septembre 2026, le parc national de la Kibira a été envahi par des feux de brousses d'origine non identifiée. Selon les sources locales, plus de 30 hectares de ce parc ont été détruits par ces incendies. Selon les gardes forestiers, les zones particulièrement touchées sont Kabarore, Rwegura et une partie de deux anciennes communes à savoir : Bukinanyana et Musigati. Selon Abel Nteziryayo, chef du parc, en plus des 30 hectares enflammés, certaines plantations de thé sont entièrement volées en fumée. Selon la même source, de nombreux animaux ont fui la réserve, craignant pour leur sécurité. Les responsables administratifs locaux ont indiqué que ces actes d'incendie sont attribuables à des apiculteurs qui allument les feux en quête de miel. Mais, selon les autorités policières, aucun présumé auteur n'a été arrêté pour des raisons d'enquête.

7- Un ménage d'une veuve brûlé en commune Matana, province Burunga

Dans la nuit du 10 au 11 septembre 2026, sur la colline Sakinyonga, commune Matana, province Burunga, un incendie d'origine inconnue a ravagé le ménage de la dénommée Ndikumana, veuve. Selon des sources sur place, 3 moutons et 5 chèvres ont été brûlés vifs. Aucune perte en vies humaines n'a été signalée. Selon le chef de colline Sakinyonga, l'origine de l'incendie n'a pas été identifiée.

8- Des coups de feu qui ont mis en situation de peur-panique toute la population de la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Bukinanyana, province Bujumbura

En date du 11 septembre 2026, depuis le matin, des tirs nourris ont été entendus sur la colline Nyamitanga, en zone Ndava de la commune Bukinanyana en province Bujumbura. La population, prise de peur-panique, a été en débandade, ne sachant pas de quoi il s'agissait. Selon les sources locales, ces tirs étaient entre des éléments armés de la RDC et les militaires burundais à la suite de l'abattage d'un hippopotame dans les eaux de la rivière Rusizi qui constitue la frontière entre la RDC et le Burundi. Selon le chef de zone Ndava, 3 personnes parmi la population de cette localité ont été blessées par des balles perdues. Selon d'autres témoignages, 1 militaire burundais a été tué et plusieurs autres ont été blessés. Aucune information concernant les pertes en vies humaines du côté des éléments armés de la RDC n'a été disponible. La population de Nyamitanga a indiqué être en état de paralysie totale des activités économiques car, à la suite de ces échanges de tirs, beaucoup de marchandises ont été volées et les pertes ont été énormes.

9- Incendie d'une maison et tentative de meurtre en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2026, sur la colline Nyangungu, zone Mutaho, commune Bugendana, province Gitega, la maison de Salvator Makobero, âgé de 76 ans, a été ravagée par un incendie. Au moment de l'incendie, Salvator et son épouse Concessa Nizigiyimana dormaient dans cette maison. Selon des sources de la localité, Salvator a été réveillé par l'incendie et a crié au secours avant de s'échapper. Son épouse, quant à elle, a été attrapée par des Imbonerakure et ont tenté de la tuer en la brûlant par le feu mais elle a été secourue par les voisins. Elle a directement été conduite à l'hôpital de Mutaho pour bénéficier des soins de santé d'urgence. Le lendemain, la police accompagnée par les autorités administratives de la zone Mutaho et le SEC de Bugendana, se sont rendus sur les lieux. La police a arrêté 6 Imbonerakure à savoir Hilaire Ntahombaye âgé de 45 ans, Jimmy Nduwimana âgé de 43 ans, Richard Ndayikeza âgé de 28 ans, Edouard Nzambimana âgé de 45 ans, Fabrice Nimpagaritse âgé de 33 ans et Léonard Nzambimana âgé de 36 ans. Ils ont directement été conduits et mis dans le cachot de la zone Mutaho. Selon des sources de la localité, Salvator et son épouse étaient accusés de sorcellerie.

10- De multiples cas d'agressions nocturnes attribués aux Imbonerakure en commune Bubanza, province Bujumbura

Au cours de la semaine du 14 au 20 septembre 2026, plusieurs personnes ont été victimes de mauvais traitements et d'agressions physiques au chef-lieu de la commune Bubanza et dans les collines environnantes. Parmi les victimes identifiées figurent Jean de Dieu Ntakarutimana qui, dans un état critique, a été transporté et hospitalisé à l'hôpital de Bubanza, Ange Kersy Ndayizeye, le dénommé Kabera, ainsi qu'un retraité et un jeune homme dont les identités complètes n'ont pas été précisées.

Selon des témoignages sur place, ces agressions sont commises, durant la nuit, par un groupe dirigé par le prénommé Moïse, responsable des Imbonerakure du quartier Bubanza. Les victimes sont décrites comme de simples citoyens dont certains sont pourtant membres du CNDD-FDD. Les faits se déroulent, selon les témoignages recueillis, dans des lieux publics du centre-ville et au vu des services de police. Ainsi, le 17 septembre 2026, au parking central de Bubanza, Moïse y a violemment agressé un habitant originaire de la sous-colline de Ruvumvu. La victime a été évacuée en urgence vers un hôpital local en raison de la gravité de ses blessures. Selon les témoignages, les forces de l'ordre étaient présentes sur les lieux au moment des faits, mais l'auteur présumé n'a pas été inquiété.

Face à la dégradation du climat sécuritaire, le chef du quartier Bubanza a convoqué une réunion publique, le vendredi 18 septembre 2026. Au cours de cette réunion, les habitants ont vivement dénoncé les agressions nocturnes et leurs conséquences sur la sécurité des personnes. Des jeunes Imbonerakure de la localité se sont également désolidarisés de ces agissements et ont demandé l'arrêt immédiat des violences. Le représentant local du CNDD-FDD a déclaré que les auteurs de ces troubles devaient être sanctionnés conformément à la loi. Il a déclaré publiquement : « Ils ne sont pas nos membres, je ne les reconnais pas parmi nos Imbonerakure ». Mais malgré ces déclarations, aucune poursuite judiciaire à l'encontre des personnes mises en cause n'a été effectuée par les services habilités.

11- Démonstration de force faite par environ 600 Imbonerakure en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 17 septembre 2026, des jeunes Imbonerakure de la commune Cibitoke, province Bujumbura ont fait une parade, à proximité de la rivière Rusizi. Selon des sources locales, environ 600 Imbonerakure ont participé à cette mobilisation, en tenue de combat. Selon les mêmes sources, la manifestation s'est déroulée à moins de 7 kilomètres de la RDC et à environ 24 kilomètres de la frontière rwandaise de Ruhwa. Elle aurait été dirigée par Élysée Ngayempore, secrétaire provincial des Imbonerakure en province Bujumbura. Les mêmes sources locales ont qualifié cette mobilisation de démonstration de force.

Le choix de Cibitoke n'a pas été délibéré. Il a été dicté par la proximité des localités affectées par les combats dans l'est de la RDC et elle est située à la frontière rwandaise. Selon plusieurs sources locales, certains propos tenus lors de cette mobilisation ont été perçus comme des avertissements adressés à des « ennemis », parmi lesquels elles citent notamment les Tutsi, le Rwanda et le M23.

Des habitants ont exprimé leur inquiétude face à cette démonstration. Certains redoutent notamment la constitution ou le renforcement d'une force parallèle à la FDNB associant des Imbonerakure, des FDLR et d'anciens combattants du CNDD-FDD. Des membres ou sympathisants de différentes sensibilités politiques de l'opposition de la province Bujumbura, notamment ceux du FRODEBU, du MSD, de l'UPRONA et des partisans d'Agathon Rwasa, ont également exprimé leur préoccupation à la suite de manifestations de forces des Imbonerakure qui se multiplient en même temps que les entraînements militaires.

II.2. Du contexte politique

Dans cette partie, le rapport présente les principales activités politiques qui ont caractérisé le mois de septembre 2026. Il s'agit de :

1- Des contributions financières imposées à la population par les membres du parti CNDD-FDD en commune Kirundo, province Butanyerera

Selon nos informations, le parti au pouvoir, CNDD-FDD, procède, depuis le début de septembre 2026, par l'entremise de ses représentants dans les zones de toute la commune Kirundo, à une collecte forcée d'un montant de 500 FBU par ménage. Pour que ces contributions soient données ipso facto, des sanctions ont été prises : pour avoir l'accès à l'eau, le bénéficiaire doit présenter un reçu attestant que son ménage a déjà donné sa contribution. Les commerçants, notamment ceux d'ethnie tutsi, subissent des pressions considérables, se voyant parfois contraints de s'acquitter des montants s'élevant à 50.000 FBU ou plus, au moment où leurs voisins hutu ne sont tenus de verser que 10.000 FBU ou 5.000 FBU. Les églises sont également sollicitées pour apporter leurs contributions. Selon les mêmes sources, ces contributions forcées ont la finalité de soutenir les élections de 2027. A préciser aussi que ces contributions sont perçues de 2025 et que la population ne cache pas son amertume face à cette situation dans un contexte de pauvreté qui mine au jour le jour toute la population de cette commune.

2- Des collectes forcées d'argent par le parti CNDD-FDD en commune Karusi, province Gitega

Au cours du mois de septembre 2026, le parti CNDD-FDD a ordonné à tous les chefs des 10 ménages d'organiser une collecte forcée de contributions sous prétexte de contribuer à la construction du bureau provincial de Gitega. Selon les sources locales, chaque ménage doit donner 2.000 FBU. La population ne cesse de se lamenter des cotisations multidimensionnelles au moment où tous les ménages sont dans une pauvreté sans cesse croissante et la plupart d'entre eux n'ont eu ni engrais prépayé depuis 3 saisons ni semences sélectionnées de maïs.

3- Fouille et perquisitions ciblant deux personnes soupçonnées de collaborer avec le parti CNL en commune et province Gitega

En date du 15 septembre 2026, des policiers du poste de la zone Mubuga, en commune et province Gitega, accompagnés de responsables administratifs locaux, ont effectué des fouilles-perquisitions dans les boutiques et domiciles de Jean Marie Manirambona et Bosco Nsengiyumva vivant sur la colline Mubuga. Les deux hommes étaient soupçonnés d'entretenir des liens de collaboration avec le parti politique CNL. Selon des sources sur place, les policiers et responsables administratifs n'ont découvert aucun objet compromettant au cours de ces opérations. Selon des analystes, ces activités de fouille et perquisition s'inscrivent dans le cadre des actes d'intimidation et de menaces qui se font régulièrement, à l'endroit des membres des partis de l'opposition et qui se multiplient pendant la période pré-électorale des présidentielles de 2027.

4- Des activités de sensibilisation politique pour les élections présidentielles de 2027 faites par le parti CNDD-FDD dans les collines de la zone et commune Gisagara, province Buhumuza

Depuis le 16 jusqu'au 19 septembre 2026, des activités de sensibilisation et de mobilisation politique ont été organisées dans les collines de la zone et commune Gisagara, province Buhumuza. Ces activités ont porté sur la

sécurité, l'hygiène, la protection de l'environnement ainsi que sur la mobilisation et la sensibilisation de la population en prévision des élections présidentielles de 2027. Elles ont rassemblé des responsables administratifs locaux et des responsables du parti CNDD-FDD.

En date du 16 septembre 2026, le chef de la zone Gisagara, accompagné du vice-secrétaire zonal du CNDD-FDD, a tenu une réunion sur la colline de Gerero. Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de cette rencontre, notamment la nécessité de préserver la paix et la sécurité sur les collines, avec une attention particulière portée à la présence de personnes inconnues dans les localités. Les participants ont également été sensibilisés à la fabrication de composts, au traçage des courbes de niveau et à l'aménagement de coupe -feux afin de prévenir les feux de brousse, ainsi qu'au maintien de l'hygiène du milieu. La rencontre a également comporté un volet totalement politique : les participants ont été appelés à soutenir le CNDD-FDD lors de l'élection présidentielle prévue en 2027, avec l'objectif d'obtenir un score de 100 % en faveur du parti.

En date du 17 septembre 2026, une activité similaire s'est tenue sur la colline de Ramba de la zone et commune Gisagara, avec un agenda comparable, associant la sensibilisation et mobilisation politique.

En date du 18 septembre 2026, sur la colline Muganza de la zone et commune Gisagara, des Imbonerakure, jeunes affiliés au parti CNDD-FDD ont organisé, dès 5 heures du matin, une séance de sport en tenue du parti. Les T-shirts portés à cette occasion comportaient notamment l'inscription: « Inkona ntiyaruzwa, Intsinzi ni 100 % muri 2027 ». À l'issue de cette activité sportive, les participants se sont réunis à la permanence collinaire du parti à Muganza. La réunion avait notamment pour objectifs de sensibiliser la jeunesse à la préservation de la paix et de la sécurité, mais également d'appeler les jeunes et toute la population à voter en faveur du candidat du CNDD-FDD lors de l'élection présidentielle de 2027. Les jeunes ayant atteint l'âge requis pour voter, y compris ceux récemment rapatriés, ont en outre été encouragés à se faire enrôler sur les listes électorales, dans l'objectif affiché de permettre au candidat du parti au pouvoir de franchir le seuil de 100% des suffrages.

En date du 19 septembre 2026, le CNDD-FDD a poursuivi ses activités de mobilisation dans les différentes collines de la zone Gisagara, notamment autour de l'appel aux jeunes en âge de voter à se faire enrôler en vue des prochaines élections présidentielles.

Les partis politiques de l'opposition ont fort critiqué cette multiplication des activités de mobilisation politique plusieurs mois avant le scrutin et en dehors de la loi. Ils qualifient ces activités de campagne électorale précoce.

5- Des activités de mobilisation politique organisées par le parti CNDD-FDD en commune Gisagara, province Buhumuza

Du 21 au 27 septembre 2026, plusieurs activités de mobilisation des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure et des membres de la ligue des femmes Abakenyererugamba ont été signalées dans différentes localités de la commune Gisagara, dans la province Buhumuza. Le 21 septembre 2026, une réunion de mobilisation a été organisée au chef-lieu de la zone Cendajuru. D'autres rencontres ont ensuite été tenues à Twinkwavu et à Nyamugari, dans la même zone et dans le cadre de cette mobilisation. Selon des sources sur place, ces réunions portaient notamment sur la préparation des prochaines échéances électorales et sur l'identification et la mobilisation de personnes susceptibles de participer au processus électoral de 2027. Les responsables ont notamment porté leur attention sur les jeunes qui n'avaient pas encore atteint l'âge requis pour voter lors des élections de 2025, ainsi que sur les personnes revenues récemment au pays. La mobilisation concernait également des ressortissants burundais vivant à l'étranger, notamment en Tanzanie, où certains se seraient rendus pour exercer des activités agricoles. Ces différentes catégories de personnes ont été ciblées dans le cadre des activités de préparation et de mobilisation électorales.

Le 25 septembre 2026, une réunion de jeunes Imbonerakure a été organisée au Centre Jeunes de Cendajuru. Le 26 septembre 2026, d'autres réunions ont été organisées dans les localités de Gisagara et de Camazi, toujours dans le cadre des activités de mobilisation du parti. Le 27 septembre 2026, des membres de la ligue des femmes du CNDD-FDD ont organisé des activités de mobilisation dans les localités de Kibogoye et Murago. Selon les informations recueillies sur place, l'objectif affiché était notamment d'atteindre une mobilisation de 100 % des femmes ciblées. Ainsi, durant cette semaine, les activités rapportées à Gisagara ont concerné à la fois les structures de jeunesse et celles des femmes, avec une attention particulière portée sur la mobilisation en perspective des prochaines échéances électorales de 2027.

6- Une démonstration de force des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en commune Karusi, province Gitega

En date du 26 septembre 2026, à partir de 5 heures du matin, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, se sont rassemblés au centre de la zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega. Les participants provenaient notamment des collines de Buhiga, Mwoya et Rwingoma. Ils ont organisé une activité sportive sous la forme d'une marche ou course à travers différents quartiers. Plusieurs participants portaient des vêtements aux couleurs de leur parti et chantaient des chansons à caractère politique. L'activité était dirigée notamment par le prénommé Élysée, responsable communal des Imbonerakure à Karusi en compagnie du prénommé Innocent, responsable zonal, Alexis Bandyatuyaga, secrétaire zonal du CNDD-FDD, ainsi qu'Emmanuel Niyongabo, chef de la zone Buhiga. Selon les responsables présents, l'objectif de cette activité était notamment de procéder au nettoyage du centre du marché de Buhiga. Cependant, certains observateurs ont estimé que l'activité revêtait également le caractère de démonstration de la présence et de la force du parti dans la localité. Certaines chansons entonnées au cours de l'activité ont, par ailleurs, été perçues par des personnes présentes comme des messages d'intimidation des personnes appartenant à d'autres formations politiques notamment les partis de l'opposition.

II.3. Du contexte judiciaire

Dans cette partie, le rapport évoque les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de septembre 2026. Les observateurs des droits humains n'ont pas enregistré des cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement comme d'habitude mais cela ne signifie pas que de telles bavures n'ont pas eu lieu car les auteurs raffinent leurs stratégies en dissimulant leurs actes.

II.3.1. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Deux hommes enlevés en commune Ntakangwa, province Bujumbura

En date du 29 août 2026, Alexandre Buso âgé de 37 ans et Fabrice Ntunzwenimana âgé de 42 ans, ont été arrêtés par des agents du SNR. Selon ses proches, Alexandre est sorti de chez lui vers 15 heures du même jour et a informé sa famille qu'il se rendait au centre-ville de Bujumbura pour rencontrer une personne qui l'avait appelé au téléphone afin de lui proposer un travail. Il est allé jusqu'à un petit marché appelé « Ku kabasazi » où l'on vend des lits. Ce marché se trouve dans le quartier Mutanga nord, près du lycée Gikungu. C'est là où il a rencontré son ami Fabrice Ntunzwenimana, à 18 heures. Au moment où ils discutaient, à cet endroit près des lits, un véhicule de marque Toyota, type double cabine noire, avec des vitres teintées, est arrivé et est stoppé près d'eux. Au même moment, 4 agents du SNR habillés en civil en sont sortis et l'un d'entre eux avait un pistolet. Ils ont embarqué Alexandre et Fabrice dans leur véhicule par force et ce véhicule a pris une direction inconnue. Depuis lors, les membres de leurs familles respectives ne savent pas où ils sont et sont inquiets pour leur sécurité. Selon des témoins sur place, ce véhicule n'avait pas de plaque d'immatriculation.

2- Un membre du parti CNL, aile d'Agathon Rwasa, enlevé en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 1^{er} septembre 2026, dans la soirée, Jean Berchimans Niyungeko, membre du parti CNL aile d'Agathon Rwasa, a été enlevé, à son lieu de travail à Kibembe en zone Ruziba, commune Mugere, province Bujumbura, par des personnes présumées être des agents du SNR. Selon des témoins sur place, Jean Berchimans a reçu un appel téléphonique avant de sortir de son lieu de travail. Lorsqu'il est arrivé à la porte d'entrée, il y avait 2 hommes qui lui ont immédiatement administré un coup au visage à l'aide d'un objet, le faisant perdre connaissance. Les 2 hommes l'ont ensuite soulevé et jeté dans un véhicule de type double cabine, aux vitres teintées, avant de quitter précipitamment les lieux. Le véhicule a pris une direction inconnue et depuis lors, Jean Berchimans n'a plus été revu. Préoccupée par sa sécurité, sa famille a cherché partout dans les cachots, sans succès.

3- Une personne enlevée en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 8 septembre 2026, à un endroit appelé « Mw'ikora », en commune Mugere, province Bujumbura, Diomède Ngendahonankwa a été enlevé par des agents du SNR. Selon des témoins oculaires, Diomède avait quitté son domicile situé à Kamesa et se rendait à Mw'ikora pour attendre un bus de transport en commun afin d'aller au centre-ville de Bujumbura. Au moment où il attendait le bus, à cet endroit, un véhicule de marque Toyota

immatriculé L8795A s'est stoppé sur le lieu. Au même moment, 2 agents de la police en sont sortis et l'ont embarqué par force dans ledit véhicule. Il a directement roulé, à toute vitesse, en direction du centre-ville de Bujumbura. Parmi les personnes qui se trouvaient à bord de ce véhicule, il y avait Célestin, responsable du service de renseignement en commune Mugere. Les proches de Diomède l'ont cherché partout mais en vain ; d'où ils n'ont cessé de s'inquiéter pour sa sécurité.

4- Une personne portée disparue après son arrestation par les services de renseignement en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 8 septembre 2026, Elvis Niyonkuru, âgé de 34 ans, résidant au quartier Musama, zone Kanyosha, commune Mugere, province Bujumbura, a été arrêté. Selon ses proches, Elvis Niyonkuru a travaillé comme informateur pour les services de renseignement. Il a été convoqué avant d'être arrêté par des agents des services de renseignement. Il a ensuite été accusé de collaborer avec le groupe armé Red Tabara. Depuis son arrestation, sa famille est restée sans informations précises sur son lieu de détention. Des recherches ont été entreprises auprès de différents cachots des services de renseignement, mais en vain. Selon les mêmes sources, les membres de sa famille sont restés sans informations sur l'identité des agents ayant procédé à son arrestation, le lieu exact de sa détention ainsi que les éventuelles suites judiciaires.

5- Une personne enlevée et portée disparue en commune et province Gitega

Dans la nuit du 9 au 10 septembre 2026, vers 2 heure du matin, Juste Ngarukiye, enseignant au Lycée communal de Mbuye, responsable du bar de la paroisse Saint Pierre-Claver de Kivoga et exerçant parallèlement une activité commerciale à Rubuye, dans le quartier Musave, zone Magarama, en commune et province Gitega, a été appréhendé alors qu'il se trouvait sur son lieu de commerce, après son retour du travail. Selon ses proches, 2 hommes en uniforme de la police nationale, accompagnés d'un prénommé Désiré, Imbonerakure de la place de l'Indépendance, ainsi que d'un responsable du SNR à Magarama, sont intervenus pour l'arrêter avant de le conduire vers une destination inconnue. Le chef de la zone Mbuye aurait par la suite indiqué à la famille que les autorités avaient été informées des motifs de cette arrestation, lesquels seraient liés aux déplacements fréquents de Juste Ngarukiye entre Gitega, Mbuye et Muramvya. Il aurait toutefois rassuré ses proches en soulignant que l'intéressé était une personne connue, notamment en raison de ses responsabilités au sein de la paroisse Saint-Pierre-Claver de Kivoga. Les démarches entreprises depuis lors n'ont cependant pas permis d'identifier où se trouvait Juste Ngarukiye. Le 11 septembre 2026, ses proches auraient été informés de sa présence à la SNR Gitega. Mais, les vérifications effectuées auprès de ce service n'ont cependant pas permis de confirmer cette information, ni de trouver le lieu exact où il se trouvait. Eu égard aux circonstances de cette arrestation et à l'absence persistante d'informations vérifiables sur le lieu où il se trouvait, sa famille et ses proches ont eu beaucoup de préoccupations quant à une possible disparition forcée, sous réserve de vérifications indépendantes et de l'établissement des responsabilités.

II.4. Du contexte social

1- Recensement des ménages et identification des besoins en engrais chimique au niveau de chaque colline du pays

En date du 17 septembre 2026, à Gitega, le Président de la République, Évariste Ndayishimiye, a tenu une réunion avec les gouverneurs de provinces et les administrateurs communaux. Au cours de cette réunion, il a demandé que, dans un délai d'une semaine, chaque colline de recensement dispose d'un cahier indiquant les personnes qui y résident ainsi que la quantité d'engrais chimique dont chaque ménage a besoin. Le Président a demandé aux autorités administratives, du niveau provincial jusqu'au niveau collinaire, de procéder rapidement à cet inventaire afin de permettre au ministère en charge de l'agriculture de disposer de données précises sur les besoins en engrais. Il a également dénoncé des situations dans lesquelles des engrais achetés par l'État sont distribués par l'intermédiaire d'organisations indépendantes, estimant que ce mécanisme favorise la vente clandestine ou la revente à des prix élevés à la population. Selon ses propos, l'absence d'un inventaire précis des besoins de chaque colline constitue l'une des difficultés rencontrées dans la planification et la distribution de ces intrants agricoles.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Les cas de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier, au cours du mois de septembre 2026 et cela, avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés dans des lieux où ils ne peuvent pas être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Voici le déroulement des faits pour les cas identifiés :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Karusi, province Gitega

En date du 31 août 2026, vers 6 heures du matin, le corps sans vie du dénommé Hakizimana, âgé de 50 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé derrière le magasin qu'il gardait, sur la RN12, colline et zone Muhweza, commune Karusi. Selon nos sources, la victime était veilleur de nuit, originaire de la colline Banda, zone Nkoronko, commune Karusi. Pour des raisons d'enquêtes, 2 personnes ont été interpellées par la police. Il s'agit des membres de sa famille: Moïse Nkeshimana, âgé de 45 ans, et le prénommé Adelin, âgé de 49 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Les 2 présumés auteurs ont été incarcérés au cachot du commissariat de police de Karusi depuis le 1^{er} septembre 2026. Selon des sources de la localité, des conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre.

2- Un veilleur retrouvé mort en commune et province Gitega

En date du 1^{er} septembre 2026 vers 6 heures du matin, dans le quartier Birohe, zone Rutegama, commune et province Gitega, un corps sans vie de Dismas Barambona, âgé de 68 ans, veilleur, a été retrouvé devant les galeries de la localité, tout près du mess des officiers commando de Gitega. Selon les sources locales, il était originaire de la colline Muririmbo, zone Gitongo, commune Bugendana, province Gitega. Selon des sources sur place, des comprimés contre le paludisme ont été retrouvés dans la poche de son pantalon. Certaines personnes ont émis l'hypothèse qu'il serait mort à la suite d'une maladie. Mais d'autres estimaient qu'il aurait été victime des violences étant donné que des traces de coups étaient visibles notamment sur la tête et aux côtes, laissant penser qu'il aurait été frappé à l'aide d'un bâton ou une corde solide avant d'être jeté à cet endroit, dans un état moribond. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Gitega en attendant sa famille. Aucun présumé auteur n'a été arrêté dans le cadre de cette affaire.

3- Un vieil homme tué en commune Kiganda, province Gitega

Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 2026, un vieil homme appelé Ndaganiye, âgé de 70 ans, a été tué, à son domicile situé sur la colline Nete, zone Gasura, commune Kiganda, province Gitega. Selon les sources locales, Ndaganiye et son épouse venaient d'arriver dans le lit conjugal lorsqu'un groupe de jeunes a défoncé la porte de la maison et a poignardé à la gorge le chef du ménage et il est mort sur-le-champ. Alertés par les cris de son épouse, les voisins sont directement venus au secours mais les malfaiteurs étaient en train de prendre fuite. Mais la population a identifié 2 assaillants qui sont des membres influents au sein de la ligue des jeunes Imbonerakure : l'un, appelé Bweri, habitant de la même colline et récemment sorti de la prison, a été interpellé par la population avant d'être libéré, de force, par un autre groupe de jeunes venu sur les lieux. L'autre assaillant s'appelait Tane mais il a réussi à prendre le large. Les causes de cet assassinat sont restées non identifiées mais des sources locales ont indiqué qu'il s'agirait des soupçons de sorcellerie. Les habitants de la localité n'ont cessé d'exprimer leur indignation face cette justice populaire tout en demandant aux autorités tant policières que judiciaires d'instruire ce dossier afin que les coupables soient punis conformément à la loi.

4- Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Kanyangwa, en commune Gishubi de la province Gitega

En date du 2 septembre 2026, le matin, le corps sans vie de Marc Nzikobanyanka, âgé de 67 ans, originaire de la colline Muhagaze, zone Mugaruro, commune Gishubi, province Gitega, a été retrouvé, flottant sur les eaux de la

rivière Kanyangwa qui sépare les collines Murangara et Gishubi, en zone Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega. L'OPJ de la zone Nyabiraba, accompagné du chef de cette zone, ce sont rendus sur les lieux pour faire le constat. Selon des sources de la localité, la veille de sa mort, Nzikobanyanka avait passé la soirée dans un bistrot de Hilaire Bamporubusa, en train d'étancher sa soif. Les mêmes sources ont indiqué qu'il venait de retirer 3.000.000 FBU sur son compte d'une mutuelle d'épargne locale. Il avait vendu du café à l'Office de développement du café Burundi. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête. Deux personnes à savoir Jean Bosco Ndayishimiye et Levis Nimbona ont été arrêtées pour des raisons d'enquête car la victime était en conflit foncier avec eux. Selon les mêmes sources de la localité, ces 2 personnes avaient, auparavant, menacé Marc, lui disant qu'il ne gagnerait aucun procès relatif à cette affaire foncière.

5- Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Muramvya, province Gitega

En date du 2 septembre 2026 vers 6 heures du matin, sur la colline Kivogero, zone Bukeye, commune Muramvya, province Gitega, le corps sans vie d'un jeune homme appelé Ferdinand Nzirorera, âgé de 29 ans, a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Ferdinand aurait été tué poignardé au niveau de la gorge et son corps a été trainé vers un buisson avant d'être couvert par des branches d'arbres. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Giko. Selon des sources sur place, Ferdinand avait été vu pour la dernière fois, en date du 1^{er} septembre 2026, vers 17 heures, au bistrot Bukeyeneza à Bukeye. Selon ses proches, il n'avait un litige avec personne. Aucun présumé auteur n'a été arrêté dans le cadre de cette affaire.

6- Un homme tué par son voisin en commune Karusi, province Gitega

En date du 3 septembre 2026 vers 17 heures, sur la colline Rwandagaro en commune Karusi de la province Gitega, Sanctus Cimpaye, âgé de 50 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD, a été tué par son voisin Berchmans Congera, âgé de 50 ans, lui aussi cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon les sources locales, il l'a tué à coup de matraque au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, un malentendu a éclaté lorsque Sanctus a exigé à l'épouse de Berchmans le remboursement d'une dette correspondant à une feuille de tabac local d'une valeur de 500 FBU dont le délai convenu de remboursement de 2 jours avait déjà expiré. Berchmans a entendu les pleurs de son épouse et comme il soupçonnait Sanctus d'entretenir des relations extraconjugales avec celle-ci, il s'est muni d'une matraque. Puis, il s'est introduit dans le domicile de Sanctus qui se tenait devant sa maison et l'a asséné d'un coup à la tête. Sanctus est mort sur-le-champ. L'agresseur a directement pris le large vers une destination inconnue. En date du 5 septembre 2026, l'administrateur communal de Karusi a fait une descente sur terrain pour apaiser les esprits de la population et prévenir d'éventuelles vendetta. Selon des sources sur place, la police a indiqué avoir commencé les recherches de l'auteur au lendemain de l'incident.

7- Un enfant retrouvé mort en commune Rumonge, province Burunga

En date du 3 septembre 2026, au chef-lieu de la zone Kizuka, en commune Rumonge, province Burunga, un corps sans vie d'un enfant d'une année et neuf mois, a été retrouvé sur la colline Kizuka. Micheline Ndayishimiye, mère de l'enfant, a été suspectée d'avoir causé la mort de son fils avant de tenter de se suicider. Selon des sources administratives et policières, le cadavre de l'enfant a été retrouvé à proximité de sa mère, en date du 3 septembre 2026, sur la colline Kizuka. Selon des témoignages des voisins, la présumée auteure aurait tenté de se suicider après les faits. Elle se serait infligé des blessures graves à la gorge avant de rester près du corps de son enfant, dans un état critique. Après la découverte macabre, Micheline a directement été transférée à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins de santé intensifs. La police a annoncé avoir démarré les enquêtes pour clarifier les circonstances et les motivations de ce drame. Selon des proches de la famille, la femme était séparée de son époux depuis plus de 2 ans et elle était revenue vivre chez ses parents alors qu'elle était enceinte.

8- Un commerçant Tanzanien tué en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 4 septembre 2026 vers 10 heures, en zone Kinyinya, commune Gisuru, province Buhumuza, un commerçant originaire de la République unie de Tanzanie du nom d'Alimasi a été tué. Parmi les personnes citées

figurent notamment Niyonzima, chef de colline Muvumu et Esron originaire de la colline Kinyinya. Le prénommé Didier est également cité dans cette affaire, mais il n'était pas encore arrêté et serait en cavale et la police a continué à le rechercher.

La victime, ressortissant tanzanien, était un exploitant de l'or en Tanzanie. Il aurait été trompé par les suspects, qui lui auraient proposé de venir au Burundi afin d'exploiter de l'or à Nyabitsinda. Arrivés tout près de la rivière Mukazye, les suspects se seraient attaqués à la victime à l'aide de couteaux. Selon les sources locales, la victime aurait tenté de leur donner 80.000 shillings tanzaniens afin qu'ils la laissent en vie, mais en vain. Selon les mêmes sources, cette somme aurait été conservée par le prénommé Didier. Les suspects auraient refusé de le laisser en vie et auraient poursuivi leur agression jusqu'à le tuer. L'identification des personnes suspectées aurait notamment été facilitée par les caméras de surveillance installées dans le véhicule de la victime. Les images auraient permis d'identifier certaines personnes présentes au moment des faits et auraient facilité les enquêtes et l'arrestation des présumés auteurs. Le véhicule de la victime aurait, par la suite, été retrouvé à Gitega, alors que certaines personnes tentaient de le modifier. Les personnes qui étaient en train de modifier ce véhicule ont été arrêtées pour continuer les enquêtes. Il s'agit des prénommés Claude, J. Bosco et Éric.

Le même jour, des ressortissants tanzaniens se seraient rendus sur le lieu du drame afin de demander le rapatriement du corps de la victime en Tanzanie pour son inhumation. Ils auraient également demandé que les personnes impliquées dans cet assassinat soient punies conformément à la loi. Les personnes arrêtées ont été conduites et placées en garde à vue au cachot zonal de Kinyinya pour des raisons d'enquête.

9- Un corps sans vie d'un homme retrouvé dans un sac en commune et province Gitega

En date du 5 septembre 2026, le matin, Jean Claude Nduwimana âgé entre 30 ans, a été découvert, dans un état très critique, dans une plantation d'Eucalyptus, sur la colline Mubuga, dans la commune et province Gitega. La victime a directement été transportée à l'hôpital de la commune Gitega, situé dans la zone Mubuga, où elle a succombé dès suite de ces blessures. Selon l'administration locale, des enquêtes ont directement été ouvertes afin d'identifier les auteurs de cette barbarie. Trois présumés auteurs ont été arrêtés dans le cadre de cette enquête. D'après certains témoignages des habitants de la localité, un conflit foncier serait à l'origine de cette assassinat.

10- Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Malagarazi en commune Rutana, province Burunga

En date du 6 septembre 2026, vers 8 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié, en début de décomposition, a été retrouvé dans la rivière Malagalazi, sur la colline Gihofi, zone Bukemba, commune Rutana, province Burunga. Selon les sources locales, la population a vu le cadavre tôt le matin et a directement informé le chef de colline. Ce dernier a directement informé le chef de zone et l'administrateur communal de Rutana. Toutes ces autorités se sont rendues sur le lieu de la découverte macabre. Les mêmes autorités ont ordonné à la population de procéder à l'enterrement du cadavre avec l'aide de la Croix Rouge. Aucun suspect n'a été arrêté pour des raisons d'enquête.

11- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 7 septembre 2026, en zone Bwiza, commune Mukaza, province Bujumbura, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau séparant les zones Nyakabiga et Bwiza. Selon des personnes qui ont vu le corps, il était complètement nu et il semblait avoir été étranglé avant d'être abandonné à cet endroit. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux de la découverte macabre et ont décidé que le cadavre soit transporté et mis dans la morgue de l'hôpital Prince régent Charles.

12- Un enfant décédé dans un incendie éclaté dans une maison en commune Butaganzwa, province Buhumuza

En date du 8 septembre 2026 vers 1 heure du matin, un incendie a éclaté dans la maison de Jeanne Nduwarugira, sur la sous-colline Musenga, colline Mihama, commune Butaganzwa, province Buhumuza et a coûté la vie à son enfant du nom de Bellanger Ikoribikomeye. Selon des témoins de la localité, Jeanne est allée dans la chambre où dormaient ses enfants et a eu l'impression de piétiner un serpent. Directement, elle est sortie pour chercher des feuilles de bananier pour éclairer la chambre. Elle a alors allumé les feuilles de bananier ; ce qui l'a permis d'apercevoir le serpent dans la chambre. Accidentellement, le feu a atteint les vêtements et d'autres objets se trouvant dans la chambre et rapidement, il s'est propagé dans toute la chambre. Impossible de sortir de la maison suite aux flammes, Bellanger a été brûlé et est mort dans l'incendie. Sa sœur Grâce Niyonsaba a été grièvement blessée mais elle a pu être sauvée. Elle a été transportée au CDS de la localité pour bénéficier des soins médicaux. Les rescapés de l'incendie n'ont cessé de demander des soutiens car tous les biens ont volé en fumée dans le sinistre. Précisons que, selon Jeanne Nduwarugira, son époux et père des enfants se trouvait en Tanzanie au moment de l'incident et était parti, depuis le mois d'août 2026, à la recherche d'un travail rémunéré.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 10 septembre 2026, Numélien Bigirimana, âgé de 53 ans, a été retrouvé mort sur la colline et zone Makebuko, en commune et province Gitega. Selon des sources sur place, la victime a été violemment battue avant d'être achevée à coup de gourdin. Elle était accusée d'avoir volé des objets dans le domicile de Spéciose Minani. Trois présumés auteurs ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

14- Un homme tué en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 18 septembre 2026, sur la colline Gisitwe, zone Mugendo, commune Kirundo, province Butanyerera, Pierre Nkeraguhiga, âgé de 54 ans, agriculteur, a été tué au moment où il rentrait à son domicile après avoir passé la journée au centre de Gisitwe. Il était accompagné par le dénommé Nibigira, responsable des Imbonerakure sur la colline de Gisitwe. Selon des sources de la localité, les 2 hommes sont tombés dans une embuscade tendue par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, Pierre a été tué à l'aide d'une machette. Nibigira a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête. Mais durant l'enquête, l'identité des personnes ayant tendu l'embuscade et le mobile du meurtre n'ont pas été clarifiés.

15- Une personne âgée retrouvée morte en commune Karusi, province Gitega

En date du 21 septembre 2026 vers 6 heures du matin, le corps sans vie d'Isaac Mateso, âgé de plus de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé sur la colline Muyange, zone Bugenyuzi, commune Karusi, province Gitega. Selon des sources locales, Mateso aurait été retrouvé à quelques 100 mètres de son domicile. Son corps présentait des blessures de coups de machette. Selon les mêmes sources, la victime a été soupçonnée de pratiquer la sorcellerie et certains voisins auraient manifesté l'intention de s'en prendre à elle, mais en vain. C'est son épouse qui a découvert le corps avant d'alerter les autorités collinaires. Pour des raisons d'enquête, la police a arrêté 2 Imbonerakure. Il s'agit du dénommé Mugisha, âgé de plus de 25 ans et du dénommé Tuyisenge, âgé de 30 ans.

16- Un corps sans vie d'un stagiaire de la police nationale retrouvé dans la rivière Muyovozi en commune Rutana, province Burunga

En date du 25 septembre 2026 vers 13 heures, le corps sans vie de Schama Ndikumana, stagiaire de la police nationale a été retrouvé dans la rivière Muyovozi, entre les collines Buyaga de la zone Giharo et Gihofi en commune Rutana, province Burunga. Selon les sources locales, le stagiaire avait disparu au moment où il

participait à un exercice de natation. Après avoir constaté sa disparition, ses encadreurs ont entrepris des recherches et ont informé leurs supérieurs. Des recherches ont également été effectuées par des éléments de la marine. Le corps a finalement été retrouvé dans une partie profonde de ladite rivière. Au moment de la découverte du cadavre, les circonstances précises de sa mort du stagiaire n'étaient pas encore connues.

17- Un homme retrouvé décapité près de la rivière Malagalazi en commune Rutana, province Burunga

En date du 26 septembre 2026, dans la soirée, le corps sans vie de Musafiri, âgé d'environ 46 ans, commerçant et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé à proximité de la rivière Malagalazi, sur la colline Gihofi, zone Bukemba, commune Rutana, province Burunga. Selon des sources sur place, le corps avait été décapité et la tête a été retrouvée décapitée. Selon ses proches, Musafiri était revenu de Tanzanie et résidait sur la colline Rubaho, zone Butezi, commune Musongati de ladite province. La police a indiqué avoir commencé des enquêtes pour identifier les circonstances dans lesquelles Musafiri est mort et l'identité des auteurs afin qu'il puisse y avoir des poursuites judiciaires.

18- Un corps sans vie retrouvé en commune Makamba, province Burunga

En date du 26 septembre 2026, un corps sans vie d'un cadre de l'agence de l'hydropique et assainissement en milieu rural a été découvert sous le pont de la rivière Mutsindozi sur la colline Rutenderi de la zone Gatabo, en commune Makamba, dans la province Burunga. Selon des sources de la localité, cet homme avait été porté disparu depuis la veille le 25 septembre alors qu'il rentait de son service au bureau de liaison de la direction général situé à Bujumbura. Selon les mêmes sources, des blessures auraient été également observées au niveau du visage

Bref, au moins 20 personnes ont été tuées et 18 autres ont été blessées comme le montre le tableau ci-dessous :

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

<i>Catégories d'auteurs</i> <i>Provinces</i>	<i>Militaires</i>		<i>Policiers</i>		<i>Civils</i>		<i>Groupes armés</i>		<i>Non identifiés</i>		<i>Totaux</i>	
	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>
Buhumuza	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Bujumbura	0	0	0	0	0	9	0	0	1	0	1	9
Burunga	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	5	0
Butanyerera	1	3	0	0	0	1	0	0	1	0	2	4
Gitega	0	0	0	0	5	4	0	0	5	0	9	4
<i>Totaux</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>20</i>	<i>18</i>

La lecture de ce tableau montre que les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés et dont les auteurs de crimes restent non identifiés. Comme nous l'avons présenté dans nos rapports antérieurs, la population ne cesse de pointer du doigt des agents du SNR, des Imbonerakure et des administratifs comme principaux auteurs. Ces présumés auteurs, après leur salle besogne, transportent, la plus part des fois, les victimes et abandonnent leurs corps dans des coins où elles ne seront pas identifiées et cela, pour brouiller les enquêtes. De plus, selon toujours la population, les victimes sont dominées par des personnes accusées d'être des opposants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Ces personnes sont, pour la majorité, tuées sous formes de châtiments dus au fait qu'elles ont refusé d'adhérer à ce parti ou l'ont quitté.

IV. DES CAS DE VSBG

Depuis 2016, le Burundi a promulgué une loi portant prévention et répression des VSBG. Dès lors, les actions de prévention ont démarré et se font encore observer ici et là dans le pays. Mais, les cas de victimes continuent d'augmenter car les auteurs de ces actes ignobles restent impunis, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. De telles pratiques, lorsqu'elles sont établies, risquent de renforcer le sentiment d'impunité et de décourager les victimes de porter plainte. Elles peuvent également favoriser la répétition des violences, en donnant aux auteurs présumés le sentiment qu'ils peuvent échapper aux poursuites judiciaires.

Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cet état des choses, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et traduits en justice. Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 5 cas de victimes de violences basées sur le genre en général et de viol en particulier ont été identifiés par les observateurs des droits humains.

Il s'agit de :

1- Une jeune fille violée en commune et province Gitega

En date du 1^{er} septembre 2026 vers 12 heures, Philippe Nkwiye alias Musokuru âgé de 43 ans, originaire de la colline Muvuvu en zone Makebuko, commune et province Gitega a été arrêté sous l'accusation d'avoir violé I.C. âgée de 13 ans de la colline et zone Makebuko en commune et province Gitega. Selon des sources proches de la victime, celle-ci a été conduite au centre Humura pour bénéficier de la prise en charge holistique. Le présumé auteur, quant à lui, a été transporté et placé en garde à vue au cachot de la zone Makebuko pour enquête judiciaire.

2- Une femme blessée à la machette par son époux en commune Kayanza, en province Butanyerera

En date du 12 septembre 2026, sur la colline Musave, commune Kayanza de la province Butanyerera, Asiya Sinzobatozana a été blessée, à l'aide d'une machette, par son époux Jean Claude Nzeyimana. Selon la victime, le présumé auteur est rentré vers 20 heures 30 minutes en état d'ébriété. Il avait bu des boissons fortement alcoolisées appelées communément Bangala. Celui-ci a trouvé Asiya en train de causer avec les enfants, a pris la machette et l'a blessé au niveau du visage. Quand les enfants ont crié aux secours, il a pris fuite et reste introuvable par la police. Le chef de colline, Nestor Ndaribamare a confirmé les faits. La victime a été conduite au CDS se trouvant dans la ville de Kayanza pour bénéficier des soins médicaux.

3- Une femme accusée d'adultère a été tabassée et a failli d'être mutilée en commune Karusi, province Gitega

En date du 12 septembre 2026, vers 17 heures et demie, dans le quartier Kigwati de la zone Buhiga, en commune Karusi, province Gitega, Eric Ntezimana âgé de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a tabassé son épouse Hidaya âgée de 25 ans, elle aussi, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources proches, Hidaya a été surprise par son mari en train de faire des relations sexuelles avec un autre homme dont l'identité est restée inconnue. Après l'avoir tabassée, Eric est allé acheter une machette sur le marché dans l'intention de la mutiler après avoir incendié tous ses vêtements. Les voisins ont alerté la police avant que le drame ne se produise. Eric a réussi à s'enfuir en passant dans le plafond de sa chambre. La police a récupéré la machette neuve et bien aiguisée. Selon les voisins, ce couple vivait dans un climat tendu car l'époux soupçonnait sa femme d'infidélité.

4- Une mineure violée en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 17 septembre 2026, sur la colline et zone Kabezi, commune Mugere, province Bujumbura, R. I., âgée de 16 ans, élève en classe de 12^{ème} année au Lycée communal de Kabezi, a été victime d'un viol. Selon des sources sur place, la jeune fille s'était rendue au domicile de Théophile Ndikumana, travailleur sur le chantier de construction de la RN3 Gitaza-Kabezi, afin de lui rendre visite quand il l'a violée. Après les faits, R. I. a été conduite à l'hôpital de Kabezi où elle a reçu des soins médicaux. Le présumé auteur a pris le large après avoir appris que les faits avaient été signalés et qu'il faisait l'objet de recherche.

5- Une enfant violée par son père biologique en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 25 septembre 2026, dans le quartier Busoro, commune Mugere, province Bujumbura, une fille de 11 ans, élève en classe de 5^{ème} année à l'ECOFO Busoro a été victime d'un viol qui a été commis par son père biologique, au domicile familial lors que sa mère était absente. L'enfant a informé sa mère, dès son retour, de ce qui lui était arrivé. La mère de la victime a immédiatement alerté les autorités compétentes. Le père de la victime a été arrêté et mis au cachot du poste de police pour des raisons d'enquête. La victime a été transportée à une structure sanitaire proche où elle a bénéficié d'une prise en charge holistique.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

1- Un homme a risqué de mourir à la suite des traitements cruels, inhumains et dégradants subis en commune et province Gitega

En date du 3 septembre 2026 vers 8 heures, sur la colline et zone Mubuga, commune et province Gitega, Claude Nahimana âgé de 35 ans, originaire de la même colline, a été retrouvé dans un état très critique. Selon des sources sur place, la victime a été retrouvée emballée dans un sac et attachée avec une corde d'une moustiquaire, les bras et les jambes attachés dans le dos et elle avait beaucoup de blessures presque sur tout le corps. Il a directement été évacué vers le CDS Mubuga pour bénéficier des soins médicaux urgents. Selon les mêmes sources, 2 personnes sont soupçonnées d'être impliquées dans cette tentative de meurtre. Il s'agit de Joël Nizigiyimana qui a été surpris en possession des chaussures de la victime dans sa boutique et Clovis Ntahimpera, frère de la victime avec lequel cette dernière avait eu des heurts le 1^{er} septembre 2026. Tous les 2 présumés auteurs ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Selon ses proches, Claude avait été porté disparu depuis le soir du 1^{er} septembre 2026 après le différend qui l'avait opposé à son frère Clovis.

2- Un homme victime des traitements cruels, inhumains et dégradants dans un contexte de relation extraconjugale de son épouse en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 17 septembre 2026, vers 22 heures, Didace Nitunga, résident de la sous-colline Mugongo, colline Kabezi, commune Mugere, province Bujumbura, a été violemment agressé et tabassé par des Imbinerakure dirigés par leur responsable. Selon des témoins sur place, Méthode Nkunuzimana, présenté comme responsable local des Imbonerakure, est arrivé avec plusieurs Imbonerakure au cours d'une dispute conjugale. Didace Nitunga soupçonnait Méthode Nkunuzimana d'entretenir une relation intime avec son épouse. Au cours de la dispute, son épouse a appelé Méthode Nkunuzimana. Celui-ci est arrivé accompagné de plusieurs Imbonerakure. Selon la victime, ces Imbonerakure l'ont tabassé sans qu'il soit entendu sur les circonstances du conflit. Didace Nitunga a été conduit à l'hôpital de Kabezi, où il a reçu des soins médicaux d'urgence. Selon des sources sur place, Méthode Nkunuzimana n'a pas été inquiété par qui que ce soit.

3- Des traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à un homme pendant une patrouille nocturne des Imbonerakure en commune Ruyigi, province Buhumuza

Pendant la nuit du 20 septembre 2026, vers 23 heures, dans le quartier Sanzu du chef-lieu de la commune Ruyigi en province Buhumuza, Jean Paul Hasabamagara a été victime de violences physiques pendant la patrouille nocturne des Imbonerakure notamment les prénommés Jimmy, Isaïe, Elias alias Gapiripiri et Georges. Selon des sources sur place, Jean Paul Hasabamagara était régulièrement en conflit avec son épouse à la suite des retours tardifs de celle-ci au domicile conjugal. Son époux la soupçonnait d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres hommes. Au cours de cette nuit, des Imbonerakure en patrouille nocturne sont intervenus au domicile du couple. Jean Paul Hasabamagara a reçu l'ordre de se coucher face contre terre avant d'être tabassé, en présence de son épouse et de ses enfants. Après ces violences, il a été conduit au cachot communal où il a passé la nuit. Il a été libéré, le lendemain, après avoir payé une somme de 50.000 FBU. Le chef de quartier de Sanzu, Fabien Ndereyimana, a condamné ces actes barbares. De son côté, le responsable du CNDD-FDD à Sanzu, Vidy Manirambona, a rejeté les accusations formulées à l'encontre des Imbonerakure de ce quartier. Malgré les

condamnations de chef de quartier Sanzu, aucun de ces auteurs présumés n'a été inquiété et aucune poursuite judiciaire n'a été envisagée.

4- Un médiateur de la colline Kabezi agressé et tabassé par des Imbonerakure en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 25 septembre 2026, sur la colline Kabezi, dans la commune Mugere, en province Bujumbura, Georges Bigirimana, alias Mateso, médiateur de la colline Kabezi, a été victime des coups et blessures lui infligés par un Imbonerakure appelé Rodrigue Niyonkuru. Selon des sources sur place, Rodrigue se trouvait dans un bar dénommé Kungoma, en compagnie d'environ 5 autres Imbonerakure. Une altercation a éclaté entre Rodrigue et un client prénommé Richard au moment où ce dernier se servait de la bière. Selon les mêmes sources, la dispute a commencé lorsque Richard venait de déclarer que les services de la REGIDESO ne fonctionnent plus correctement. L'échange verbal a rapidement dégénéré en affrontement physique entre les 2 hommes. Georges Bigirimana alias Mateso est alors intervenu afin de les séparer. Son intervention a, cependant, entraîné une nouvelle escalade de violence. Le médiateur a alors été violemment frappé et a subi des blessures et ses vêtements ont été déchirés. Les mêmes sources ont indiqué qu'aucun Imbonerakure n'a été inquiété.

VI. LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

1- Tableau descriptif de la situation carcérale au 30 septembre 2026

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Dossiers avec collage photo	Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F	G	F		
Bubanza	200	419	182	19	199	19					2	2	339	209,50%
Bururi	250	267	123	6	126	12					1		254	106,80%
Gitega	400	1440	617	106	625	92					5	5	1269	360,00%
Mpimba	800	4210	2675	222	1265	48					11	5	2699	526,25%
Muramvya	100	764	256	16	450	42					6	1	558	764,00%
Muyinga	300	573	138	10	376	49					3	2	461	191,00%
Ngozi (F)	250	223		89		115		4		15	13	4	177	89,20%
Ngozi (H)	400	1889	781		1108								1209	472,25%
Rumonge	800	1485	490	24	915	56					3	1	1318	185,53%
Rutana	350	434	165	15	240	14					2	1	392	124,00%
Ruyigi	300	606	228	23	314	41					2	4	520	202,00%
CMCL Ruyigi	72	52					31		21				27	72,22%
CMCL Rumonge	72	86					39		47				70	119,44%
TOTAUX	4.294	12.448	5.655	530	5.618	488	70	4	68	15	48	25	9393	289,89%
			5.655+530=6.185		5.618+488=6.106		70+4=74		68+15=83		48+25=73			

La population pénitentiaire est de 12.448 détenus + 73 nourrissons = 12.521

Le total des prévenus est de 6.185 adultes + 74 mineurs = 6.259

Le total des condamnés est de 6.106 adultes + 83 mineurs = 6.189

2- Analyse critique de la situation carcérale du mois de septembre 2026

✓ Bref aperçu de la situation carcérale au Burundi

La situation carcérale en général et les conditions de détention des personnes incarcérées en particulier n'ont cessé de se détériorer dans différentes maisons carcérales du pays depuis belle lurette et même au cours du mois concerné par le présent rapport.

En effet, cette situation est caractérisée par une surpopulation et une promiscuité alarmantes dans presque toutes les maisons carcérales du Burundi. Seules 2 maisons carcérales ont des taux d'occupation inférieurs à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes avec 89,20% et le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi de Ruyigi avec 72, 22%. Les autres prisons ont des taux d'occupation très alarmants allant jusqu'à atteindre 764,00% (prison de Muramvya) en passant par 526,25% (prison de Mpimba), 472,25% (prison de Ngozi Hommes), 360,00% (prison de Gitega, ...

Cela étant, les conditions de détention, dans la majorité des maisons carcérales sont déplorables. La surpopulation et la promiscuité ainsi que leurs corollaires comme le manque d'aliments suffisants en quantité et en qualité, le manque d'hygiène et d'assainissement, le manque de soins de santé, ... caractérisent les prisons burundaises à s'en tenir aux informations récoltées auprès des prisonniers.

Ces conditions exposent les détenus à des risques sanitaires importants, notamment la propagation des maladies et la malnutrition, ce qui allonge la liste des détenus vulnérables, en particulier les femmes, les détenus malades et les nourrissons vivant en prison avec leurs mères, etc.

Cette surpopulation est causée par les détentions illégales : les cas de détenus qui ne reçoivent pas d'élargissement alors qu'ils ont été acquittés, les cas de prévenus qui restent dans les prisons sans jugement, les détenus politiques qui ne sont pas jugés, les prisonniers relaxés après acquittement et qui sont de nouveau arrêtés par les Imbonerakure et réincarcérées, les rapatriés qui sont arrêtés dès leur arrivée chez eux, etc.

Dans ces cas, le constat fait est que l'exécutif joue un rôle majeur dans cette augmentation des effectifs des détenus, ce qui entraîne une surpopulation trop alarmante et cela dans tous les milieux carcéraux du pays.

✓ Un détenu mort à la suite de mauvaises conditions de détention à la prison de Gitega

Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2026, Jean Mperabansi, âgé de 79 ans, est décédé à l'hôpital régional de Gitega après y avoir été évacué urgemment dans l'après-midi. Selon des sources locales, il était originaire de Nyarusange, dans la commune Gishubi, province Gitega et était membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, il venait de passer environ 10 ans en détention dans la prison centrale de Gitega. Il souffrait notamment de problèmes cardiaques, d'insuffisance rénale et d'hépatite. Selon un membre du personnel pénitentiaire, Mperabansi avait régulièrement demandé à être conduit dans une structure sanitaire, sans succès. Une semaine avant son décès, après avoir perdu connaissance, il avait été conduit à l'hôpital de Gitega avant de recevoir l'ordre de retourner en prison. La même source a indiqué que la prise en charge médicale des détenus était insuffisante. Il a été constaté que des membres du personnel pénitentiaire se montrent réticents à s'exprimer sur ces questions par crainte de représailles, particulièrement lorsqu'il s'agit de détenus n'appartenant pas au CNDD-FDD. Les informations recueillies sur place dans cette prison font état de conditions de détention et de prise en charge médicale précaires.

✓ Plus de quinze décès signalés à la prison de Muramvya à la suite d'une épidémie non identifiée

Dans le rapport de l'APRODH du mois d'août 2026, le sujet des décès des prisonniers de la prison de Muramvya a été évoqué, faisant mention de 3 décès seulement. Dans le présent rapport, notre organisation tient à préciser que, selon des sources pénitentiaires et médicales, plus de quinze détenus sont décédés depuis le mois de juin

2026, tandis que plus de trente autres étaient sous traitement médical. Les personnes atteintes présentent notamment une forte fièvre et une perte d'appétit. La cause exacte de ces affections n'a pas encore été identifiée. Parmi les 15 décès rapportés, 8 personnes sont mortes après leur arrivée à l'Hôpital de Muramvya, tandis que les autres sont décédées à l'intérieur de la prison. Des sources pénitenciaires ont indiqué que le traitement disponible se limite essentiellement au paracétamol pour faire baisser la fièvre.

Selon les mêmes sources, la situation nutritionnelle serait génératrice ou un élément favorisant cette affection : les détenus n'ont pas reçu de haricots pendant plus d'un mois. Cette insuffisance alimentaire contribue à l'affaiblissement général de certains détenus déjà affectés par la maladie. Les services hospitaliers ont alerté le ministère de la Santé au sujet de cette situation. Compte tenu du nombre de décès enregistrés, du nombre de détenus malades et de l'absence d'une cause clairement établie, le ministère ayant la santé dans ses attributions a envoyé sur place, une équipe chargée de mener une investigation pour identifier la maladie. Selon le rapport de cette équipe, il s'agit d'une épidémie de paludisme avec des complications chez certains détenus atteints. Toutefois, le même ministère devrait faire une investigation sanitaire approfondie afin d'identifier l'origine des maladies et d'évaluer les conditions médicales, nutritionnelles et hygiéniques dans lesquelles vivent les détenus dans cette prison et même dans les autres prisons du pays afin de contribuer à la prévention des épidémies dans les milieux carcéraux du pays.

✓ **De la libération de plus de 60 détenus à la prison de Muramvya en province Gitega**

En date du 21 septembre 2026, plus de 60 détenus poursuivis pour des délits mineurs ont été libérés de la prison centrale de Muramvya, en province Gitega, dans le cadre d'une opération de désengorgement des établissements pénitenciaires. Selon le procureur de la République en commune Muramvya, cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts visant à réduire la surpopulation carcérale à l'échelle nationale. Il a également indiqué que la prison de Muramvya faisait actuellement face à la propagation d'une maladie dont la nature n'était pas encore déterminée. Cette maladie aurait déjà affecté une centaine de détenus et provoqué plus d'une dizaine de décès, selon les sources sur place. De leur côté, des détenus ont attribué la propagation de cette maladie aux conditions d'hygiène jugées insuffisantes et à la forte surpopulation carcérale. Ils ont, par conséquent, appelé à la poursuite des mesures de désengorgement afin de réduire la promiscuité et d'améliorer les conditions de détention. A rappeler que la prison de Muramvya a été construite pour accueillir 100 détenus mais elle comptait 764 détenus au 30 septembre 2026, soit près de 8 fois sa capacité d'accueil initiale. Cette surpopulation a des conséquences graves sur les conditions de détention en général et sur la santé des personnes incarcérées, en particulier.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de montrer à suffisance que les violations des droits de l'homme au Burundi sont encore une triste réalité et que les instances habilitées restent dans le silence comme si la situation était normale. Cette inertie des organes habilités fait qu'il s'observe encore beaucoup de violations des droits humains et les victimes augmentent au jour le jour.

Les victimes sont de plusieurs catégories : les personnes tuées, les arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, les personnes enlevées et/ou portées disparues, les cas de VSBG en général et de viol en particulier, les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants, etc. Dans tous les cas, la clandestinité reste une couverture des auteurs à telle enseigne que les observateurs des droits humains ne peuvent pas documenter tous les cas. Les maisons carcérales sont caractérisées par la surpopulation et la promiscuité et cela influe sur les droits des détenus.

Au vu de cette situation des droits humains au Burundi qui se détériore du jour au lendemain, l'APRODH lance encore des cris d'alarme et recommande ce qui suit:

• **Au gouvernement du Burundi :**

- ✓ De prendre des mesures pour réduire et éradiquer la pauvreté qui sévit dans le pays ;

- ✓ De prendre des mesures pour mettre fin aux actes d'intimidation, de menaces et d'agression qui sont menés par les Imbonerakure à l'endroit des membres des partis de l'opposition et qui se multiplient davantage à la veille des élections ;
- ✓ De mener des enquêtes rapides, indépendantes, transparentes, impartiales et concluantes pour mettre à découvert les auteurs de différents assassinats commis à travers le pays, des enlèvements, des disparitions forcées afin qu'ils soient traduits en justice et punis sans distinction aucune conformément à la loi ;
- ✓ De mettre en place des mécanismes de vigilance accrus pour les responsables administratifs et politiques locaux afin de prévenir les actes de violence ciblés ;
- ✓ De multiplier les procès de flagrance pour punir les auteurs des violations des droits humains et s'en découdre avec l'impunité ;
- ✓ De renoncer aux arrestations et détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
- ✓ De juger les dossiers à caractère politique pour éviter des détentions illégales dans ce domaine ;
- ✓ De prendre des mesures de désengorgement de toutes les prisons du pays pour améliorer la situation carcérale au Burundi et respecter les droits des détenus dans le pays ;

- **Aux PTF :**

- ✓ De suivre de près les actes de nature à continuer à alimenter l'insécurité dans la région ;
- ✓ De continuer à soutenir le Burundi dans ses initiatives de développement en général et celles liées au maintien de la paix, de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;
- ✓ D'encourager et appuyer les initiatives visant le renforcement de l'État de droit et la promotion d'une justice indépendante et équitable ;
- ✓ D'appuyer les programmes de réforme du secteur judiciaire et pénitentiaire ;
- ✓ De soutenir les organisations de la société civile engagées dans la promotion et la protection des droits humains ;
- ✓ De conditionner certains appuis à des progrès mesurables en matière de respect des droits humains et de bonne gouvernance.

- **A la population :**

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes ;
- ✓ De suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains ;
- ✓ De promouvoir les valeurs de tolérance, de dialogue et de respect mutuel pour consolider la paix et la cohésion sociale ;
- ✓ De dénoncer toute forme de violence, d'injustice ou d'abus auprès des instances compétentes et des organisations de défense des droits humains ;
- ✓ De sensibiliser les jeunes aux valeurs démocratiques et au respect des droits humains afin de prévenir toute forme de manipulation ou d'extrémisme.